

## ANIMER DES DYNAMIQUES DE GROUPE ENGAGEANTES Méthode, postures et outils d'animation

*Faire émerger des projets de transition socio-écologique au sein d'un groupe suppose d'accompagner de nombreux changements. Pour ce faire, libérer l'envie d'agir en s'appuyant sur les motivations s'avère plus productif que de chercher à convaincre.*

*Qu'il s'agisse de faire réfléchir à partir d'une expertise, de faire produire des idées ou encore, un plan d'action, l'animateur doit réussir à développer des relations au sein du groupe qui favorisent l'attention, la confiance mutuelle, la motivation et l'implication, pour permettre la coopération et la coconstruction.*

*Alliant théorie et ateliers pratiques, cette formation vous fera découvrir et expérimenter des postures, méthodes et outils (ex : brise-glace, outils d'émergence...) qui permettent à l'animateur de favoriser la coconstruction, en facilitant l'engagement et l'intelligence collective au sein d'un groupe, au service d'un projet partagé.*

### Public

Personnes chargées d'animer un groupe de travail dans le cadre de leurs activités professionnelles.

Pré-requis : être motivé(e) et avoir envie de participer, la formation faisant appel à la participation personnelle active. S'engager à effectuer le travail demandé en intersession.

Accessibilité : tenant à ce que tous et toutes puissent accéder à cette formation, nous invitons les personnes en situation de handicap ayant besoin d'aménagements à contacter M-H. Moinet (cf. coordonnées à la fin du présent programme).

Effectif minimum : 8 stagiaires ; effectif maximum : 14 stagiaires.

### Compétences visées

Être capable, en situation professionnelle, de mobiliser des postures, méthodes et outils, pour développer et faciliter la dynamique d'un collectif (groupe, équipe), donner à ses membres l'envie et les moyens de co-construire, et instaurer un climat de confiance favorable à l'émergence des idées et besoins de chacun.

### Objectifs pédagogiques

• Découvrir et mettre en pratique :

- les composantes à activer pour faciliter l'engagement, la participation et la collaboration au sein d'un collectif ;
- les postures mobilisables lors d'une intervention (expertise, animation, facilitation) ;
- des outils de l'intelligence collective et les conditions de réussite de leur usage ;
- la conception d'un design (feuille de route) pour faciliter un temps collectif participatif engageant.

• Apprécier sa capacité à mettre en œuvre les postures et les outils de l'intelligence collective (facilités, difficultés, marges d'évolution personnelle).

### Durée, dates, horaires et lieu

Durée : 24 heures, soit 3 jours en présentiel (21 h) et travail autogéré en intersession (évalué à 3 h).

Dates des temps en présentiel : **19 (J1) et 20 (J2) mai puis 30 juin (J3) 2022.**

Horaires : 9h30-18 h (J1), 8h30-17h30 (J2), 9h30-17h30 (J3).

Lieu : Maison Internationale Universitaire (MIU), 9 Rue Kessler, 63000 Clermont-Ferrand.

ERP - Accessibilité Handicap.

Hébergement possible sur place, sous réserve de places disponibles. Renseignez-vous à la MIU, au 04 73 29 36 00.

### En cas de déroulement en période de crise sanitaire

La session se déroulera dans le respect des consignes sanitaires du moment, données par les pouvoirs publics sur <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>. Les précisions nécessaires seront apportées au stagiaire avant le début de la formation.

## Tarif

1 100 € net, soit 46 € net/h/stagiaire (*la Plate-forme 21 n'est pas assujettie à la TVA*). Repas à la charge du stagiaire. Les inscriptions sont validées à réception de la convention de formation complétée et signée. *Activité enregistrée sous le n° 83 63 04332 63 en Préfecture du Puy-de-Dôme. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. Certification QUALIOP1 N°: 2100415.1 (actions de formation). Contactez votre OPCO pour solliciter une prise en charge.*

## Moyens pédagogiques et techniques

- La formation se déroule en salle.
- Elle s'appuie sur des apports théoriques et des ateliers de mise en situation lors desquels le stagiaire a un rôle d'animateur ou de participant. Chacun.e expérimente ainsi des méthodes et outils d'animation (cf. « *Contenus et déroulement chronologique* ») qu'il pourra utiliser à l'avenir en situation professionnelle.
- Entre de J2 et J3 (intersession), chaque stagiaire reçoit des ressources par courriel et a deux projets à réaliser pour lesquels il bénéficie de l'appui à distance de la formatrice, à la demande (cf. « Intersession : entre J2 et J3 »).

## Contenus et déroulement chronologique

### J1 – Développer la confiance au sein d'un groupe

- **Accueillir en construisant une dynamique collective (ouverture de la formation).**

#### 1- Créer un cadre de confiance :

Créer la confiance et la co-responsabilité entre les participants ; présenter la démarche d'apprentissage.

#### 2- Favoriser les interactions :

Favoriser l'écoute des attentes et entrer en relation avec l'Autre différemment.

- **Observer les rouages de la co-construction pour mieux la pratiquer.**

#### 1- Dynamique collective, intelligence collective, co-construction : quelles visions partagées ?

Questionner les représentations des participants pour identifier collectivement ce qu'est la co-construction.

#### 2- Les ingrédients de réussite du fonctionnement d'un groupe.

Partage d'expériences réussies, pour identifier et comprendre les outils qui construisent l'intelligence collective.

- **Travailler sa posture pour favoriser les dynamiques humaines.**

#### 1- Clarifier ce que recouvrent les postures d'expertise, d'animation et de facilitation.

Reconstruction collective des 3 postures à travers l'expérience des participants.

Enjeux, limites et atouts des différentes postures au regard de la création d'une dynamique collective.

- **Clôturer une séance (clôture de la première journée de formation).**

La clôture, une étape du processus de la dynamique de groupe.

### J2 – Concevoir un guide d'animation, en comprendre la construction

- **Ouverture de la journée.**

Pourquoi et comment favoriser la reconnexion au groupe et à l'intention de la rencontre

- **Comprendre et encadrer les jeux d'acteurs.**

Repérer les jeux acteurs. Comment les accompagner et les encadrer au service du processus de co-construction.

- **Les fondamentaux d'un déroulé de réunion, pour une dynamique collective inclusive et efficace.**

#### 1- Apport d'une méthode de conception d'un déroulé, application à des cas concrets proposés par les stagiaires.

Savoir identifier les participants et leurs besoins, poser une intention et les finalités d'une réunion, construire un déroulé adapté à sa réunion. Mise en pratique de chaque étape du processus : application à un cas concret.

#### 2-Partage de l'expérience vécue.

Retour sur le temps de construction collective des déroulés : feed-back collectif sur les apprentissages.

- **Préparation de l'intersession pour avancer dans sa pratique**

Constitution des groupes de soutien (3-4 stagiaires par groupe).

Présentation des consignes pour permettre à chacun d'avancer dans sa pratique pendant l'intersession et de préparer sa participation à J3.

Présentation du soutien à distance à la demande, proposé par la formatrice pendant l'intersession.

- **Clôture de la journée et bilan des deux premiers jours de formation.**

Évaluation dynamique : chaque stagiaire complète une fiche d'auto-évaluation de ses évolutions.

Communication aux stagiaires des liens vers deux quizz d'évaluation de leurs acquis, à compléter avant J3.

### Intersession : entre J2 et J3

*La durée de l'intersession d'un mois doit permettre au stagiaire de prendre le temps de s'approprier les postures, méthodes et outils transmis lors de la formation.*

- **Travaux personnels : évalué à 1 h 30**

- parcourir les documents ressources envoyé par courriel par la formatrice après J2
- observer avec bienveillance les temps collectifs auxquels on participe, et sa manière personnelle de fonctionner ;
- concevoir un déroulé d'animation pour l'une de ses futures réunions (à restituer à la Plate-forme 21 avant J3).

- **Travaux en groupe de soutien : évalués à 1 h 30**

- concevoir et organiser collectivement un atelier de 30 minutes à coanimer lors de J3
- rester en contact entre membres du groupe, pour échanger sur ses expériences et questions, recueillir des avis et idées pour améliorer son déroulé d'animation de l'une de ses futures réunions.

- **Suivi par la formatrice (par téléphone ou courriel)**

Chaque groupe de soutien ou stagiaire peut faire appel à la formatrice à raison d'une heure par projet ou personne (ex. : futurs temps collectifs, réunions, événements, rencontres...), pour poser ses questions, soumettre un déroulé d'animation, demander un avis...

### J3 – Ancrer sa pratique durablement

*Cette journée vise une mise en pratique des postures d'animation et de facilitation. Chaque stagiaire coanimera l'atelier de 30 min qu'il aura préparé avec son groupe pendant l'intersession. Un temps de débriefing suivra chaque atelier, pour un apprentissage collectif à partir des retours de chacun en tant qu'animateur-facilitateur et participant.*

- **Ouverture de la journée**

- **Consolider la formation selon les besoins du groupe.**

1 - Re-construction collective d'une synthèse des acquis de J1 et J2.

Renforcer la dynamique de groupe par un temps de mobilité dans la salle ou de créativité.

Ré-activer l'ancrage mémoriel de J1 et J2.

2 - Débriefing des temps collectifs vécus pendant l'intersession, en tant qu'animateur-facilitateur ou participant

Identification des difficultés qui ralentissent la mise en pratique, réponse aux questions, illustration de la capacité du groupe à trouver ses propres solutions en mobilisant son intelligence collective.

- **Vivre de nouveaux outils pour enrichir sa pratique.**

1 - Animation des ateliers.

Tour à tour, les groupes de soutien animent l'atelier qu'ils ont préparé pendant l'intersession, les membres des autres groupes ayant le rôle de participants.

2 – Debriefing.

Après chaque atelier, un débriefing permet d'ancrer et d'approfondir les acquis de J1 et J2, de donner de l'espace aux participants pour développer leur autonomie dans l'élaboration de dynamiques collectives durables.

Chaque stagiaire complète une fiche d'observation sur laquelle il note les remarques (dont les siennes) qui ont été faites sur sa prestation de co-animation.

- **Clôture de la journée et de la formation.**

Retour sur les apprentissages des trois jours et prise de conscience du chemin parcouru.

Évaluation de la satisfaction des stagiaires vis-à-vis de la formation : bilan collectif à l'oral et questionnaire écrit.

### Modalités de suivi d'exécution

Une feuille de présence est à signer par le stagiaire et le formateur, pour chaque demi-journée de formation.

La copie de la feuille d'émargement et une attestation d'assiduité sont remises au stagiaire après la formation.

### Modalités d'évaluation

Evaluation de la satisfaction des stagiaires : par questionnaire de satisfaction en fin de J3, suivi d'un bilan collectif à l'oral.

Evaluation des acquis des stagiaires : par quizz en ligne entre J2 et J3, et remise avant J3 de la fiche d'évaluation dynamique et du déroulé d'animation conçu par chacun lors de l'intersession. L'attestation d'assiduité remise à l'issue de la formation, mentionnera les résultats de ces évaluations.

Évaluation des impacts de la formation : 6 mois après la formation, un bilan des impacts de la formation est réalisé par entretien téléphonique avec le stagiaire, si possible en présence d'une 3<sup>e</sup> personne issue de sa structure (nom à indiquer sur la convention de formation) pour faciliter la prise de recul sur ses pratiques et leur utilité pour la structure.

### Encadrement

- **Formatrice : Delphine GRECH (Akènes)**

Formatrice/facilitatrice en intelligence collective et créative. Master 2 Ingénierie des Médias pour l'Éducation. Forte de 14 ans d'expérience en agences de Consulting, Design et Communication, elle accompagne les organisations en créant des outils pour favoriser l'action, en développant des méthodologies adaptées, en utilisant des démarches et techniques de co-construction et de créativité permettant de concevoir et d'animer des projets collaboratifs dans une ambiance respectueuse.

- **Référent chargé de l'organisation de la formation et référent Handicap : Marie-Hélène MOINET (Plate-forme 21)**

Pour évaluer l'adéquation de la formation à votre situation, vous inscrire et pour tout renseignement en amont, pendant et après la formation, contactez Marie-Hélène MOINET, Chef de projet. Tél. 04 73 98 13 71 - [mh.moinet@pf21.fr](mailto:mh.moinet@pf21.fr)

En amont de la formation, un entretien sera organisé avec chaque stagiaire pour adapter au mieux la formation à sa situation.

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### Formation professionnelle continue inter-entreprises

#### • **Objet et champ d'application**

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la Plate-forme 21, pour le compte d'un contractant.

Toute commande de formation auprès de la Plate-forme 21 implique l'acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales de Vente par le contractant. Ces conditions prévalent sur tout autre document du contractant, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

#### • **Documents contractuels**

A l'inscription à la formation, la Plate-forme 21 fait parvenir au contractant, en double exemplaire, une convention de formation professionnelle continue établie selon les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail.

Le contractant s'engage à retourner à la Plate-forme 21 – dans les plus brefs délais – un exemplaire de la convention signé, daté, portant son cachet. L'inscription à la formation est définitivement validée à réception de ce document par la Plate-forme 21.

A l'issue de la formation, la Plate-forme 21 transmet au contractant une attestation de fin de formation, une copie de la feuille d'émergement et une attestation d'assiduité.

#### • **Prix**

La Plate-forme 21 n'étant pas assujettie à la TVA, les tarifs indiqués s'entendent en euros net. Sauf mention contraire, ces tarifs comprennent les frais annexes du formateur (hébergement, restauration, déplacements, matériel).

#### • **Facturation et règlement**

Les factures sont à régler par le contractant à la réception de la facture, sans escompte, à l'ordre de la Plate-forme 21.

- Pour les formations non discontinues, et pour les formations discontinues se déroulant sur une période de moins de 3 mois : la Plate-forme 21 adresse au contractant, à l'issue de la formation, une facture de la totalité de la prestation.

- Pour les formations discontinues se déroulant sur une période de 3 mois ou plus : une première facture est adressée au contractant à l'intersession – ou à l'une des intersessions précisée dans la convention de formation s'il y en a plusieurs – d'un montant calculé au prorata des jours de formation réalisés jusqu'alors par le formateur. Une seconde facture est adressée à l'issue de la formation, pour règlement du solde.

#### • **Conditions d'annulation et de report de la formation**

**Toute annulation par le contractant** doit être communiquée à la Plate-forme 21 par écrit.

- En cas de résiliation par le contractant à moins de 21 jours calendaires et au moins 8 jours calendaires avant la date de début de la formation, le contractant s'engage à verser à la Plate-forme 21, 50 % du montant total de la formation, à titre d'indemnité de rupture de contrat.

- En cas de résiliation par le contractant à moins de 8 jours calendaires avant la date de début de la formation, le contractant s'engage à verser à la Plate-forme 21, 100 % du montant total de la formation, à titre d'indemnité de rupture de contrat. Toute somme versée par le contractant à titre d'indemnité de rupture de contrat ne pourra faire l'objet d'un financement par des fonds publics ou paritaires.

- Toute formation commencée par le contractant est due en entier par celui-ci. La Plate-forme 21 établira alors une facture mentionnant distinctement : la somme due au titre de la formation, calculée en fonction du nombre de jours réalisés ; et la somme correspondant aux indemnités de rupture de contrat. Cette dernière ne pourra pas faire l'objet d'un financement par des fonds publics ou paritaires.

- La Plate-forme 21 se réserve le droit d'annuler la formation si le quota minimum d'inscriptions définitives n'est pas atteint, et d'annuler ou de reporter la formation en cas de force majeure.

En cas de report, les dates seront définies d'un commun accord avec le formateur et l'ensemble des stagiaires inscrits.

La Plate-forme 21 se réserve le droit d'annuler ou de reporter l'action de formation sans avoir à verser d'indemnité compensatrice au contractant. En cas d'inexécution partielle ou totale de la formation, la Plate-forme 21 remboursera au contractant les sommes indûment perçues de ce fait (article L. 6354-1 du Code du Travail).

#### • **Règlement par un organisme financeur (OPCO...)**

Dans le cas de règlement de la prestation pris en charge par l'OPCO dont il dépend, ou par tout autre organisme financeur, il appartient au contractant :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de l'acceptation de sa demande ;
- d'en informer la Plate-forme 21 en l'indiquant dans le cadre prévu à cet effet sur la convention de formation ;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Si la Plate-forme 21 n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO ou de l'organisme financeur désigné par le contractant, au 1er jour de la formation, le contractant sera facturé de l'intégralité du coût de la formation.

En cas de paiement partiel ou de non-paiement par l'OPCO ou l'organisme financeur pour quelque motif que ce soit, le contractant sera redevable de l'intégralité des sommes dues pour la formation et sera facturé du montant correspondant.

#### • **Refus de commande**

Dans le cas où un contractant s'inscrit à une formation organisée par la Plate-forme 21 alors qu'il n'a pas procédé au paiement des formations précédentes, la Plate-forme 21 se réserve le droit de refuser d'honorer la commande et de refuser sa participation à la formation, sans que le contractant puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

#### • **Informatique et libertés**

Les informations à caractère personnel communiquées à la Plate-forme 21 par le contractant, en application et dans l'exécution des formations, pourront être communiquées aux partenaires contractuels de la Plate-forme 21 pour les seuls besoins desdites formations.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite *Loi Informatique et Libertés*, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit peut s'exercer en faisant une demande par écrit adressé à la Plate-forme 21.

#### • **Programme des formations**

S'il le juge nécessaire, le formateur pourra modifier les contenus de la formation en fonction de la dynamique de groupe ou du niveau des participants, au service de l'atteinte des objectifs pédagogiques.

#### • **Propriété intellectuelle**

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la Plate-forme 21. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

#### • **Responsabilité**

La responsabilité de la Plate-forme 21 ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et sera limitée aux préjudices subis par le contractant, à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit. En tout état de cause, au cas où la responsabilité de la Plate-forme 21 serait retenue, le montant total de toute somme mise à sa charge ne pourra excéder le montant total du prix payé par le contractant au titre de la prestation de formation concernée.

#### • **Confidentialité**

Toutes les informations (en dehors de celles accessibles au public) dont la Plate-forme 21 ou le contractant auront eu connaissance dans le cadre de la formation, sont strictement confidentielles.

#### • **Communication**

Le contractant autorise expressément la Plate-forme 21 à mentionner sa raison sociale et à en faire mention à titre de références dans l'ensemble de ses documents de communication.

#### • **Loi applicable et attribution de compétence**

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera porté devant les tribunaux compétents.